

# La gestion durable des forêts en Auvergne

Carole Deveau – Réseau forêt F.R.A.N.E.

## Contexte général

Lors des conférences internationales de RIO en 1992, d'HELSINKI en 1993 et de LISBONNE en 1998, le gouvernement français s'est engagé à mettre en oeuvre les principes de gestion durable de ses forêts (cf. encadré).

Ainsi, ce grand chantier est commencé depuis 2 ans : projet de loi forestière\*, mise en place d'une Stratégie Forestière Nationale (SFN)\*, révision des Orientations Régionales Forestières (ORF)\*, réforme de l'Office National des Forêts (ONF) et réforme des aides de l'État à la forêt\*.

Parallèlement, la filière bois a démarré un processus de certification des forêts afin de proposer aux consommateurs des produits à base de bois issus de forêts gérées de manière durable. Il s'agit d'une démarche commerciale de la filière bois. Le rôle de l'État consistera à définir un nouveau cadre législatif pour favoriser la mise en place d'une telle initiative.

tiative.

## L'écocertification, moteur des réformes ?

L'association PEFC France a été créée afin de mettre en place la certification de gestion forestière durable. France Nature Environnement (FNE) est représentée par S. GENEST au poste de vice-président. Au travers des documents de travail dont nous disposons, il apparaît que le rôle des organisations forestières publiques telles que les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) et IONF, ainsi que les documents de gestion et d'aménagement prévus par la loi, sont des éléments déterminants du processus de certification. C'est pour cette raison que l'approbation du projet de loi et de la SFN ont été reportés, en attendant l'aboutissement du travail de PEFC France.

Par contre, les réformes concernant le niveau régional doivent être prêtes pour préparer les nouveaux contrats de plan Etat-Région.

### PRINCIPES DE GESTION DURABLE DES FORETS

La déclaration sur les forêts de la conférence internationale de RIO en 1992, indiquait que " *les politiques de conservation et d'exploitation écologiquement viable des forêts devraient être intégrées aux politiques économiques et commerciales et autres politiques pertinentes* ".

Lors de la seconde conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, qui s'est tenue à Helsinki en juin 1993, une résolution adoptée définit pour la première fois le concept de gestion durable à propos des forêts : la gestion durable des forêts est " *la gérance et l'utilisation des forêts et terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes* ".

Cette définition est complétée par 6 critères :

- 1 - Conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone
- 2 - Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers
- 3 - Maintien et encouragement des fonctions de production des forêts
- 4 - Maintien, conservation et amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers
- 5 - Maintien et amélioration appropriée des fonctions de protection dans la gestion des forêts
- 6 - Maintien d'autres bénéfiques et conditions socio-économiques

Ainsi, les ORF d'Auvergne ont été adoptées le 18 décembre 1998 et la régionalisation des aides de l'État à l'investissement en forêt devrait aboutir avant l'an 2000.

## *Les orientations régionales forestières d'Auvergne*

Les ORF définissent la politique forestière au niveau régional pour une durée d'environ 5 ans. Ensuite, elles sont déclinées dans des documents plus précis au niveau des forêts publiques (ORientations Locales d'AMénagement et DIRectives Locales d'AMénagement = ORLAM et DIRLAM) et privées (Orientations Régionales de Production = ORP), et servent de base à la rédaction des documents de gestion des forêts de plus de 25 hectares d'un seul tenant.

La politique définie par les ORF est soumise à l'avis du conseil régional et approuvée par le ministère de l'agriculture et de la forêt. Elle est ensuite mise en oeuvre par des moyens financiers définis dans les contrats de plan Etat-Région, par des programmes d'aides des collectivités territoriales, des parcs naturels, de l'Europe, par des priorités techniques dans l'octroi des aides du budget de l'État...!

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'une gestion durable, la rédaction des ORF est ouverte, au sein des Commissions Régionales de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF), à tous les représentants des intérêts associés à la forêt. De fait, la Fédération Régionale d'Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE) a participé très activement à ce travail.

## *Méthode de travail*

A défaut de comptes-rendus officiels des réunions, toutes nos interventions en séance ont été soutenues par une contribution écrite faisant part de nos critiques assorties de propositions et reprenant les engagements pris par nos interlocuteurs lors des débats.

Sur la base de ces écrits, nous avons pu interpellier directement la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) ou la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt (DERF) à Paris selon le niveau d'écoute de nos interlocuteurs locaux.

Grâce aux relations entretenues avec le réseau forêt de FNE nous avons pu être informés

des directives nationales envoyées dans les régions par la DERF. La connaissance du contexte général de cette révision nous a permis d'affirmer la légitimité de notre action et de nos exigences au sein de la CRFPF.

## *Contenu des nouvelles O.R.F.*

Les représentants de la filière bois considèrent, non sans démagogie, que la pratique des coupes rases suivies d'un reboisement artificiel constitue une gestion durable de la forêt. Ils estiment également que la forêt ne peut subsister que si elle est gérée et entretenue, que l'état naturel de la forêt est la futaie régulière et que la sylviculture intensive de plantations monospécifiques de résineux est durable et ne pose aucun problème.

Face à cette ignorance ou à cette mauvaise foi d'inspiration autocratique, il reste un long chemin à parcourir vers une gestion durable. En vertu de quoi, les nouvelles ORF prônent un gros effort de mobilisation des bois (1 million de mètres cube supplémentaire d'ici 20 ans) avec le renfort de gros engins d'ex-



ploitation et l'accélération de la croissance des arbres tout en produisant du bois de qualité.

Parallèlement d'autres orientations concernent la réduction des nuisances de l'exploitation forestière, la rénovation des taillis sous futaie de chêne au lieu de les convertir en futaie régulière, l'encouragement à la fu-

taie irrégulière ou jardinée et les mélanges feuillus-résineux, la préservation des zones humides, des ripisylves et des forêts linéaires, la réduction de l'impact de la grande faune sur la forêt, la conservation de l'identité des paysages et l'accueil du public.

A la manière dont ces ORF sont découpées en chapitres qui séparent très nettement la gestion durable et la production, il est évident que l'on s'oriente vers une forêt à deux vitesses sans que cela soit clairement précisé dans le texte. La même question se pose pour l'agriculture. C'est pourtant un sujet important qui mériterait un débat que nous n'avons pas provoqué lors de la révision des ORF car il doit être également engagé de façon élargie au sein des associations. Sur ce point nous vous invitons à nous écrire votre point de vue.

En ce qui concerne l'évaluation du résultat des nouvelles orientations et leur suivi, les ORF sont très insatisfaisantes. C'est un constat généralisé à toutes les nouvelles ORF rédigées en France. Ces lacunes devront être comblées pour permettre la mise en place de la certification forestière.

### *Avis du Conseil régional*

Lors de sa session du 11 octobre 1999, le Conseil Régional Auvergne a adopté les nouvelles ORF. Son avis servira de base aux discussions préparatoires relatives au Contrat de Plan Etat-Région pour la filière forêt - bois.

### *Avis de la F.R.A.N.E. sur les O.R.F. Auvergne*

La Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers à laquelle siège une représentante de la FRANE, a validé le projet d'Orientation Régionale Forestière lors de sa réunion du 18 décembre 1998.

Malgré l'affirmation de la prise en compte de la gestion durable des forêts, les nouvelles ORF rédigées sous le signe de la concertation, se présentent avant tout sous la forme d'un document de communication profondément démagogique.

Les dernières modifications apportées à ce document n'ont pas été débattues en réunion de concertation. Elles ont dénaturé le document de synthèse des ORF en affirmant avec autorité la priorité de la mobilisation du

bois sur toutes les autres orientations.

Ainsi, l'administration en charge de ce dossier, la DRAF, a démontré son absence de neutralité. Cette attitude s'est également confirmée lors de la présentation des ORF au Conseil Economique et Social Régional (CESR)\* qui est consulté par le Conseil Régional avant de donner son avis.

Aussi, la FRANE désapprouve ces ORF en raison de leur absence de crédibilité dans le cadre d'une politique de gestion durable. L'intégration difficile de quelques unes de nos propositions ne peut suffire à cautionner l'adoption de grandes orientations incompatibles avec une gestion durable.

Néanmoins, nous nous efforcerons de faire vivre les quelques avancées que nous avons pu obtenir.

### *Appel à projets*

Ainsi, nous attirons l'attention des associations sur la nécessité d'inventer des projets qui pourront être financés dans le cadre de la mise en oeuvre des ORF.

En dehors de la dimension de protection du patrimoine naturel, il serait indispensable de faire des propositions dans le sens de l'accueil du public par des projets d'animation en forêt s'intéressant aux relations entre fonctionnement de l'écosystème forestier, gestion forestière et satisfaction des besoins de la société.

Enfin, l'aménagement des forêts pour l'accueil de la grande faune mérite une attention particulière car c'est une voie d'expérimentation qui va dans le sens d'une ouverture des peuplements, de la création de lisières et d'une autre gestion des espaces de transition entre agriculture et forêt. Cela abonde dans le sens d'une amélioration de la biodiversité.

Notre créativité est aussi notre force. Donc, tous à vos crayons !

\* tout ces documents sont disponibles à la FRANE, 1bis rue Frédéric Brunmurool, 63122 CEYRAT. Pour les ORF, il est possible de vous envoyer des extraits.